

## Réforme de la biologie médicale

# L'inquiétude des professionnels

*Particulièrement concernés par la réforme du système, les biologistes médicaux ont leur mot à dire. Thomas Nenninger, président du Syndicat des jeunes Biologistes médicaux analyse pour DSIH les enjeux à défendre.*



Thomas Nenninger

### Approuvez-vous l'Ordonnance portant réforme de la Biologie Médicale ?

Non. A travers cette réforme, la France impose aux professionnels un exercice médicalisé dans un cadre industrialisé. Nous nous réjouissons, bien sûr, que le gouvernement ait fait le choix d'une biologie médicalisée. Mais la concentration accélérée des laboratoires va, à terme, priver l'immense majorité des biologistes des fonctions de direction de leur laboratoire et les placer dans une situation de subordination vis-à-vis de leur employeur : des investisseurs extérieurs, dont la volonté de retour sur investissement pourrait un jour outrepasser l'intérêt des patients, situation devant laquelle les profession-

nels de santé deviendraient impuissants.

**« Le marché français des analyses représente 4 milliards d'euros et présente l'immense avantage d'être solvabilisé par l'Assurance Maladie »**

### En quoi l'arrivée des groupes financiers dans le secteur de la biologie médicale vous inquiète-t-elle ?

L'exercice de la biologie médicale française fait figure d'exception européenne de par son exercice praticien et déontologique. C'est ce modèle qui a été attaqué en 2006 devant la Cour de Justice Européenne, par des sociétés d'investissement gênées par la réglementation française en vigueur. Des compagnies financières, attirées par la rentabilité promise par la concentration des laboratoires français, ont défendu à haut renfort de lobbying gouvernemental qu'il ne s'agissait pas tant de faire des profits que de donner à la biologie française les moyens de s'adapter aux réalités économiques et européennes, pour en améliorer la qualité. Le « marché » français des analyses médicales représente pour elles 4 milliards d'euros, c'est le

1er marché européen et il a l'immense avantage d'être « solvabilisé » par l'Assurance Maladie. Il ne faut pas commettre l'erreur de croire que ces opérateurs soient des « altruistes » du monde de la

santé. Nous craignons qu'après restructuration, il ne reste plus rien du modèle français envié partout en Europe. Sans compter l'impact sur l'offre publique de biologie, pour laquelle le groupement de coopération sanitaire (GCS) pourrait redéfinir la répartition public/privé de la réalisation des analyses médicales.

**« La baisse de nomenclature sera compensée par une hausse des volumes ce qui n'induit finalement aucune économie pour la Sécurité Sociale »**

### Quels sont d'après vous les risques ?

Soyons clairs. En industrialisant la profession, on risque de déshumaniser la biologie médicale. Toutes les phases de l'analyse médicale vont être déconnectées, les prélèvements vont faire des kilomètres par coursier pour rejoindre le lieu où ils seront analysés, faisant courir le risque de

retarder le diagnostic des vraies urgences. La validation biologique se fera à distance, les biologistes en bout de chaîne devront déléguer et engager leur responsabilité à toutes les étapes sans réellement pouvoir les maîtriser. Ces regroupements seront source de chômage pour des personnels de santé qualifiés. De nouveaux métiers vont apparaître comme les managers, les directeurs de ressources humaines, les visiteurs médicaux, inutiles dans la démarche praticienne qui est la nôtre. Les sites non rentables seront fermés ou déplacés du centre-ville vers des zones industrielles, comme on commence déjà à le constater. La baisse de nomenclature sera compensée par une hausse des volumes ce qui n'induit finalement aucune économie pour la Sécurité Sociale. Le risque majeur est la sortie progressive du champ de prise en charge par l'Assurance Maladie des analyses médicales. Comment, en effet, tolérer qu'à terme, la solidarité nationale aille alimenter en dividendes des fonds de pensions étrangers ?

Les patients français étaient satisfaits de leurs laboratoires d'analyse. On prend le risque de tout anéantir pour céder aux lobbyistes financiers qui vont constituer de vrais empires. C'est intolérable.

### **Dans quel état d'esprit se trouvent actuellement les jeunes professionnels que vous représentez ?**

Ils sont désemparés. Le nombre de poste dans le public risque d'être relativement limité pour les décennies à venir. Parallèlement, la situation entérinée par l'Ordonnance, sans précédent, n'offre plus aucune perspective d'exercice libéral aux jeunes biologistes. Il va devenir extrêmement périlleux de créer sa propre structure, étant donné les contraintes de qualité inhérente à la réforme et l'environnement de plus en plus concurrentiel. Actuellement, les jeunes biologistes, au terme de leurs 10 années d'étude, sont soit salariés, soit associés sur un mode ultra minoritaire, relativement précaire et sans aucun pouvoir de décision.

**« Les biologistes sont prêts à intégrer qualité, efficacité et maîtrise des coûts dans leur exercice quotidien dès lors qu'on leur permet de rester maître de leurs décisions et propriétaires majoritaire de leur outil de travail »**

### **Qu'attendez-vous à présent du gouvernement ?**

Qu'il s'engage à aller dans le sens d'un exercice praticien, indépendant et éthique pour notre génération. Qu'il donne à la France la chance de pouvoir maintenir ce réseau de laboratoires de proximité qui fait que chaque Français peut sans mal trouver un laboratoire d'analyses, et, surtout un biologiste expert, à même non seulement d'effectuer les examens biologiques, mais surtout de le renseigner, le conseiller, le rassurer ou alerter son médecin en cas de nécessité.

Les jeunes biologistes, soutenus par l'ensemble des syndicats de biologistes ont été reçus à plusieurs reprises par le gouvernement afin de faire valoir la nécessité de préserver ce secteur de santé. Le préserver ne signifie pas le protéger dans une vision corporatiste du métier. Les biologistes sont prêts - et ils l'ont prouvé - à intégrer qualité, efficacité et maîtrise des coûts dans leur exercice quotidien dès lors qu'on leur permet de rester maître de leurs décisions et propriétaires majoritaire de leur outil de travail.

Un décret d'application permettrait de combler, pour les professions de santé, le vide législatif ouvert par l'article 5.1 de la loi n°90-1258 sur l'exercice en SEL des professions libérales. Prendre ce décret serait un geste fort : il fermerait la possibilité à des investisseurs extérieurs à la profession de contourner la loi pour réaliser des montages leur permettant de détenir jusqu'à 99% du capital des laboratoires.

D'autres pistes sont aussi à l'étude afin de favoriser la transmission de l'outil de travail entre biologistes exerçants.

Le corollaire de cette démarche est d'alerter nos confrères sur les conséquences de ces évolutions. Les professions libérales de santé sont appelées à être de plus en plus concernées à l'avenir par ces problématiques. S'unir constituerait un signal fort pour la défense de l'indépendance de notre exercice et à travers lui celui de la prise en charge de nos patients.

**Martine BRYL**

#### **Contact :**

Géraldine Jacob, secrétaire générale et porte-parole du SJBM

Tél. 06.89.30.63.32